

SÉNAT DU CANADA

BILL SD-382.

Loi pour faire droit à Annie Zilinskas Schneidereit, autrement connue sous le nom de Annie Zilinskas Schneider.

Préambule.

CONSIDÉRANT que Annie Zilinskas Schneidereit, autrement connue sous le nom de Annie Zilinskas Schneider, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse de Arthur Schneidereit, autrement connu sous le nom de Arthur Schneider, domicilié au Canada et demeurant en ladite cité, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le dix-huitième jour de novembre 1933, en ladite cité, et qu'elle était alors Annie Zilinskas; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution
du mariage.

1. Ledit mariage est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards nul et de nul effet.